



COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SMPVD

Jeudi 9 juin 2016 – 17h30 – Alviñnac

Étaient présents : Les personnes présentes sont surlignées, les autres sont absentes excusées, tout en précisant que les suppléants étaient conviés et avaient voix délibérante uniquement en cas d'absence d'un titulaire de leurs communautés de communes.

Collectivités	Titulaires	Suppléants
CC Causses et Vallée de la Dordogne	• M. CHARLES Matthieu	• Mme AUBRUN Jeannine (supplée M. Matthieu CHARLES)
	• M. DAUBET Raphaël	• M. DUHEM Didier (supplée M. Christian DELRIEU)
	• M. DELRIEU Christian	• M. DU PRADÉL Hugues (supplée M. Raphaël DAUBET)
	• M. DESTIC Pierre	• M. FENNI Habib
	• M. LIEBUS Gilles (pouvoir donné à M. Pierre DESTIC)	• M. LA VERDET Thierry
	• M. PRANGERE Pierre	• M. MAURY Ernest
	• M. SAINT-MAXENT Didier	• M. NOUZIERES Alain (ne vote pas)
CC Cère et Dordogne	• M. TERLIZZI Alfred Matthieu	• M. SYLVESTRE Michel
	• M. AYROLES Francis	• M. BIASSETTE François
	• M. MOLES Pierre	• Mme BOUYSET Marie-Josée
	• M. LABORIE David	• Mme ALRIVIE-CHANTELOT Bvélyne (supplée Mme FOURQUET Sylvie)
	• M. AUTEMAYOU Elie	• M. LORBLANCHET Jacques
	• Mme FOURQUET Sylvie	• M. MESPOULHE Jean-Pierre
Sousceyrac-en- Quercy	• Mme DELANDE Claire	• Mme PREVILLY Angèle
	• M. LABORIE Francis	• M. COLOMB-DELSUC Jean-Philippe
	• M. LANDAS Jean-Yves (arrivé à 17h50)	• M. ROUSSILHES André

Assistés de :

- ✓ M. Serge MAZET, DGS
- ✓ M. Nicolas ARHEL, DGA
- ✓ M. Christophe PRUNET, DGA
- ✓ Mme Magali LEBENAIS, Assistante Administrative

Rappel de l'ordre du jour :

- ☞ désignation d'un secrétaire de séance,
- ☞ installation d'un suppléant au conseil syndical pour la communauté de communes Cère et Dordogne,
- ☞ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 1er avril 2016,
- ☞ affaires financières :
 - Service Administration Générale
 - Décisions modificatives budgétaires (eau et environnement, tourisme)
 - Décisions du Président
 - Service Eau et Environnement
 - Lancement de l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE
 - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Ségala pour la mise à disposition du technicien rivière
 - Contrat de mandat avec le SYMLAT pour la mise en place d'un radar sur le lac du Tolorme
 - Conventions (Messieurs MAILLOT et LABOUCARIE) et contrat de mandat (SMAEP Bretenoux) pour la réalisation des travaux de restauration de continuité écologique (Chaussées de Vailles et Riols)
 - Avenant au lot n°1 du MAPA "Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics" (action n°15717)
 - Projet de participation forfaitaire des entreprises dans le cadre de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques (action n°15716)
 - Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire
 - Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire
 - Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac



↳ vie du syndicat

▪ Service Tourisme :

- Demande de classement de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en catégorie 1
- Modification des représentants du SMVDC à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

↳ travail des services du SMPVD

↳ questions diverses.

Monsieur DESTIC introduit la séance en remerciant Monsieur TERLIZZI, Maire d'Alvignac pour son accueil et les membres de leur présence.

1. Désignation d'un secrétaire de séance, installation d'un suppléant au conseil syndical pour la communauté de communes Cère et Dordogne, et approbation du compte-rendu du 1er avril 2016

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur DESTIC propose de désigner un secrétaire de séance. Il demande si une personne est candidate. Aucun membre n'étant candidat, Monsieur DESTIC propose Monsieur Freddy TERLIZZI.

↳ A l'unanimité des membres présents, Monsieur Freddy TERLIZZI est désigné secrétaire de séance.

Avant de démarrer la séance, Monsieur DESTIC souhaite la bienvenue à Madame EvelyneCHANTELOT-ALRIVIE, qui succède à Monsieur Jean-Louis LARAGE, ancien Maire de Teyssieu, qui a démissionné de ses fonctions fin 2015. Madame EvelyneCHANTELOT-ALRIVIE a été désignée par la communauté de communes Cère et Dordogne pour que cette dernière siége en tant que suppléante au conseil syndical du SMPVD.

Ensuite, Monsieur le Président demande à l'assemblée si des modifications ou des observations doivent être apportées au compte-rendu du conseil syndical du 1er avril 2016.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur DESTIC met au vote l'approbation du compte rendu de la séance du 1er avril.

↳ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du 1er avril 2016 est approuvé.

2. (7-1) Décisions modificatives budgétaires (eau et environnement, tourisme)

Monsieur le Président présente les différentes décisions modificatives afin de pouvoir engager les devis qui s'imposent et les opérations en cours de réalisation à engager.

Il est proposé au conseil syndical, les décisions modificatives budgétaires suivantes sur le budget principal du SMPVD.

Ainsi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- ADOPTE les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-22708-833 : ETUDE GLOBALE FRANCHISSABILITE PISCICOLE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-31301-95 : MODERNISATION DES OFFICES DE TOURISME	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1612001-833 : 16120a GESTION ECOULEMENTS BASSIN VERSANT MEDERIC CARENNAC TRAVX	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16221-833 : BASSIN D'ECRETEMENT N°1 ST LAURENT LES TOURS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16222-833 : BASSIN ECRETEMENT N°2 ST LAURENT LES TOURS	0,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	19 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 600,00 €	19 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

3. (7-1) Décisions du Président

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DESTIC présente les différentes décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil syndical. Il précise que les décisions prises concernant les marchés à procédure adaptée, ont été précédées par l'organisation d'une réunion de la commission MAPA.

(Objet)	Mandataire	Montant
MAPA relatif aux travaux de comblement du canal amont de Soulhol	Société STAP basée à Saint-Céré	19 648,70 € HT
MAPA à bons de commande Assistance naturaliste	M. Wilfried RATEL, basé à Souillac	MAPA à bons de commande sur 4 ans Mini : 1 000 € HT Maxi : 20 000 € HT
MAPA Etude de dangers dans le cadre du dossier LSE relatif au projet d'aménagement du bassin de surinondation sur le ruisseau du Font Vieille à St Laurent les Tours	HYDRETUDES, basée à Toulouse	12 150 € HT

4. (8-8) Lancement de l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE

Monsieur AYROLES rappelle que la loi MACTAM (Modernisation de l'Action Publique, Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27/01/14, renforcée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7/08/15 pose la GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) comme compétence intercommunale obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

La réorganisation territoriale et les enjeux de bassins versants impliquent de faire évoluer ces compétences à des échelles cohérentes hydrographiquement, à partir des maîtrises d'ouvrages locales existantes. Sur le Nord du Lot, le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) est engagé depuis plusieurs années aux côtés des territoires bordiers pour porter des actions à l'échelle des bassins-versants.

L'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ont identifié le SMPVD comme le maître d'ouvrage local susceptible de porter la création du 1^{er} EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin de la Dordogne.

Le 4 mars dernier, le SMPVD a invité à Vayrac l'ensemble des représentants des communautés de communes et de la commune nouvelle de son périmètre et des territoires bordiers, afin d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la préfiguration d'un EPAGE. Les débats et discussions, avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, ont permis d'exposer en toute transparence le rôle et les enjeux des collectivités dans la mise en œuvre de cette compétence obligatoire.

Les collectivités présentes (9 sur 16) ont dégagé un consensus sur la nécessité de coopérer pour préfigurer un EPAGE sur le territoire de la Dordogne moyenne. Cette solution offre plusieurs avantages :

- lancer une étude de préfiguration (financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) permettant à chaque collectivité d'afficher ses enjeux et son positionnement,
- dégager un calendrier organisant les modalités de prise en compte de la compétence GEMAPI et la meilleure solution territoriale pour l'assumer dans les délais légaux,
- proposer des scénarii de mutualisation et de financement de cette compétence avec un partenariat fort des acteurs de l'eau que sont l'Agence de l'Eau et l'Etat,



- prendre en compte le paysage actuel de la compétence gestion de l'eau portée par les communautés de communes mais également par les acteurs institutionnels.

Pour mener à bien cette réflexion, Monsieur le Président propose la démarche suivante :

- valider et animer le lancement d'une étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE,
- constituer et animer un groupe de travail composé des parties prenantes en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, dont les missions seront la définition du portage de l'étude et de son calendrier, la rédaction du cahier des charges, le recrutement du prestataire et le suivi de l'étude,
- assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude dont le coût sera réparti au prorata de la surface du bassin versant compris dans le périmètre de la communauté de communes/commune nouvelle conformément à la clé de répartition présentée.

Monsieur AYROLES précise tout l'enjeu de l'application de la GEMAPI qui est une compétence obligatoire des communautés de communes à mettre en œuvre d'ici 2018. Les collectivités commencent à répondre à la demande de participation à l'étude de préfiguration pour un EPAGE sur l'entité hydrographique complète du SMPVD.

Monsieur Francis LABORIE fait remarquer que pour l'instant seules des collectivités lotaises souhaitent s'inscrire dans la démarche. Il précise que lors de la réunion du 4 mars, il n'a pas senti un enthousiasme de la part des collectivités hors du département du Lot.

Pourtant, Monsieur AYROLES répond que ces dernières devront également s'organiser afin d'appliquer la loi. Monsieur PRUNET propose de se rapprocher des différentes préfectures des départements afin de donner un coup de pouce à ces collectivités. En effet, c'est peut-être le petit déclencheur qui manque aux collectivités corréziennes pour répondre à cette démarche.

Monsieur DESTIC estime que cet EPAGE doit être mis en route au 1^{er} janvier de l'année 2017. Pour relayer de facto le SMPVD qui disparaîtra à cette même date de par la fusion des communautés de communes. Il faudrait pouvoir le créer même si les toutes les collectivités ne sont pas adhérentes. Les autres adhéreront plus tard. Il propose d'analyser et effectuer les démarches administratives dès maintenant pour être prêts à l'échéance.

Monsieur AYROLES propose de refaire un tour de table et partir avec les collectivités qui se sont déjà positionnées.

- **Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents :**
 - de valider la démarche et les propositions énoncées ci-dessus par M. le Président,
 - de donner autorisation à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération,
 - de prévoir les dépenses au budget inhérentes à cette démarche.

5. (7-1) Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Ségala pour la mise à disposition du technicien rivière

Monsieur AYROLES rappelle qu'une convention en date du 8 juin 2015 entre la Communauté de Communes et le SMPVD définit les termes du partenariat visant à répondre aux exigences de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants et permettant de contribuer aux missions de la Communauté de Communes. Cette convention définit également dans ses articles 5 et 8 les modalités de mise à disposition des agents du SMPVD, en particulier la cellule rivière du service Eau et Environnement.

Lors d'une rencontre le 11 avril dernier, les parties ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes qui nécessitent la réalisation d'un avenant à la convention cadre de partenariat (cf. projet d'avenant annexé à la présente délibération).

Cet avenant a pour objet le détail de la mise à disposition sur la période 2016-2018 de la cellule rivière du SMPVD pour la réalisation d'un diagnostic de la Bave et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin-versant, la rédaction d'un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant de la Bave et sa mise en œuvre.

Conformément à l'article 8.1 de la convention cadre, le nombre de jours agent a été évalué pour la réalisation de l'action objet du présent avenant.

Seule la première année fait l'objet d'un nombre de jours prévisionnels. Les années 2 et 3 seront définies d'un commun accord entre les deux parties à la fin de chaque année.

Pour l'année 2016, 34,5 jours sont nécessaires pour le démarrage de la mission. La communauté de communes s'engage à participer financièrement, au prorata du nombre de jours réellement effectués, au coût de fonctionnement déduit des subventions perçues par le SMPVD, estimé aujourd'hui à 1 490,40 € TTC (représentant 80% de 7 452 € TTC).



Monsieur le Président fait lecture du projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat et propose de le valider dans sa forme actuelle et de l'autoriser à signer la convention dans sa forme définitive après amendements de la Communauté de Communes du Haut-Ségala.

Après débats, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention,
- autorise Monsieur le Président à finaliser les échanges avec la Communauté de Communes du Haut-Ségala,
- et signer la version définitive de la convention dans la mesure où il n'y a pas de modification substantielle du contenu.

6. (7-1) Contrat de mandat avec le SYMLAT pour la mise en place d'un radar sur le lac du Tolermé

Monsieur AYROLES rappelle que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Dordogne Lotoise 2012-2017, le SMPVD est engagé dans la programmation d'actions de création et de développement de Systèmes d'Alerte Locaux de crue (SAL). 15

Sur le bassin versant de la Bave, l'objectif principal de l'action est l'amélioration du système existant en termes de couverture, de modernisation, d'anticipation et d'utilisation par les services techniques de la mairie de Saint-Céré pour une meilleure gestion de crise en cas de crue. Ce système sera mutualisé à l'échelle des communes du bassin versant.

Le système actuel repose sur 3 stations :

- station hydrométrique à Saint Paul de Vern sur le pont du Martinet pour la connaissance du débit de la Bave,
- station pluviométrique à Sousceyrac en terrain privé,
- station pluviométrique à Terrou en terrain privé.

Les études complémentaires ont conclu sur la nécessité de :

- implanter une station hydropluviométrique à Saint-Céré, à côté des terrains de tennis ;
- moderniser la station hydrométrique de Saint-Paul-de-Vern, située sur le pont du Martinet ;
- déplacer la station pluviométrique de Sousceyrac sur un terrain public ;
- déplacer la station pluviométrique de Terrou sur un terrain public ;
- implanter une station pluviométrique à Sénailac-Latronquière au niveau du Lac du Tolermé.

Dans le prolongement de la validation de cette dernière station, le SYMLAT, membre du comité de suivi de l'action, a saisi l'opportunité d'y ajouter un radar de niveau d'eau. En effet, les agents du SYMLAT doivent actuellement se rendre hebdomadairement sur le barrage afin d'y relever le niveau d'eau. La mise en place d'un radar permettrait d'éviter ce déplacement, de faciliter l'acquisition des données en période de crue, et d'avoir une donnée plus régulière et fiable permettant d'optimiser le suivi du niveau d'eau du lac du Tolermé.

Il indique que le SYMLAT s'engage, pour les travaux de mise en œuvre de ce radar, à assurer 100% du montant total de l'opération déduit des cofinancements perçus par le SMPVD sur la base de l'estimation prévisionnelle, conformément à l'article 8 du projet de contrat de mandat.

Monsieur le Président fait lecture du projet de contrat de mandat et propose de le valider dans sa forme actuelle et de l'autoriser à signer le contrat de mandat dans sa forme définitive après amendements du SYMLAT.

Monsieur Francis LABORIE tient à souligner que la commune de Sousceyrac-en-Quercy est partie prenante dans le SYMLAT.

Monsieur AYROLES ajoute qu'une inauguration pour le SAL de Saint-Céré est prévue le 8 juillet.

Monsieur DESTIC informe l'assemblée que les matériels concernant les Systèmes d'Alerte Locale installés à l'extérieur des bâtiments ne peuvent pas être assurés. Il est donc nécessaire de faire en sorte qu'ils soient protégés au maximum. Il fait également remarquer que des données différentes sont relevées et qu'il faudra faire un retour à VGS pour savoir laquelle des données est la plus fiable.

Après débats, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de contrat de mandat,
- autorise Monsieur le Président à finaliser les échanges avec le SYMLAT,
- et signer la version définitive du contrat de mandat dans la mesure où il n'y a pas de modification substantielle du contenu.



7. (7-1) Conventions (Messieurs MAILLOT et LABOUCARIE) et contrat de mandat (SMAEP Bretenoux) pour la réalisation des travaux de restauration de continuité écologique (Chaussées de Vailles et de Riols)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique, les propriétaires doivent s'engager sur un scénario d'aménagement et signer une convention (propriétaire privé) ou contrat de mandat (propriétaire public) encadrant la réalisation d'ouvrages d'amélioration de la continuité écologique avec le SMPVD.

Ces conventions ou contrats de mandat permettent au syndicat de réaliser les commandes de maîtrise d'œuvre et de réalisation des travaux pour le compte des propriétaires et de collecter les aides des différents partenaires engagés dans la démarche de restauration de la continuité écologique.

Pour les travaux programmés pour l'année 2016, 2 ouvrages sont concernés :

- **Chaussée de Vailles, propriétaire Monsieur Bruno MAILLOT (cf. convention annexée à la présente délibération)**
Réalisation d'ouvrages de dévalaison, de pré-bassins et d'une passe à poissons pour la montaison et aménagement du débit réservé sur le seuil de la Rouquette
Montant de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) : 175 381 € TTC
Autofinancement à la charge du propriétaire : 35 505 € TTC
- **Chaussée de Riols, propriétaires Monsieur Albert LABOUCARIE (cf. convention annexée à la présente délibération) et le SMAEP de Bretenoux (cf. contrat de mandat annexé à la présente délibération)**
Réalisation de cinq pré-barrages aval en enrochements bétonnés
Montant de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) : 87 859 € TTC
Autofinancement à la charge du propriétaire : 4 852 € TTC

Monsieur le Président fait lecture des 2 projets de convention et du contrat de mandat et propose de les valider dans leur forme actuelle et de l'autoriser à les signer dans leur forme définitive après amendements éventuels des propriétaires.

Monsieur AYROLES précise que les négociations ont été ardues avec les propriétaires. Pour certains propriétaires, les sommes restantes à leur charge sont conséquentes.

Monsieur DESTIC ajoute que c'est difficile de faire comprendre aux propriétaires qu'ils sont obligés de le faire.

Après débats, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- approuve les projets des 2 conventions et du contrat de mandat,
- autorise Monsieur le Président à finaliser les échanges avec les 3 propriétaires,
- et signer les versions définitives des 2 conventions et du contrat de mandat dans la mesure où il n'y a pas de modification substantielle de leur contenu.

8. (1-1) Avenant au lot n°1 du MAPA "Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics" (action n°15717)

Monsieur le Président rappelle que l'action n°15717 relative à la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics au risque inondation et inscrite au Programme d'Actions de Prévention des Inondations est bien avancée. En effet, plus de 50 bâtiments ont été expertisés par le prestataire Risques et Territoire/Laprèy.

Néanmoins, certaines communes inscrites à la démarche ont souhaité pouvoir inscrire de nouveaux bâtiments soumis au risque inondation qu'elles n'avaient pas identifiés dans un premier temps. Sont concernés les communes et sites suivants :

- Souillac :
 - o ateliers municipaux
 - o centre hippique
 - o station d'épuration et postes de relevage
- Saint-Céré :
 - o ADC
 - o office du tourisme
 - o partie logement de la MJC
 - o partie logement des vestiaires rugby
- Cornac :
 - o maison communale restaurée

Ces enjeux pouvant être intégrés dans l'enveloppe budgétaire initiale, Monsieur le Président propose un avenant au marché.

Monsieur le Président présente cette réévaluation, supérieure à 5% du montant HT du lot n°1 du marché, qui s'élève à 2 540 euros HT et prend en compte le diagnostic de ces 8 sites complémentaires.



Ainsi, il propose à l'assemblée de valider l'avenant au lot n°1 au marché engagé, dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au lot n°1 du MAPA « Diagnostiques de vulnérabilité des bâtiments publics » (action PAPI n°15717) ainsi que tout document pour mener à bien cette démarche.

9. (7-1) Projet de participation forfaitaire des entreprises dans le cadre de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques (action n°15716)

Monsieur le Président informe que dans le prolongement de la démarche de réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur bâtiments publics au risque inondation, une action similaire doit démarrer avant l'été sur les activités économiques soumises au risque inondation (action PAPI n°15716).

La première phase de cette action a consisté à recenser les activités économiques situées en zone inondable sur le secteur du SMPVD (travail mené par Gaëtan CHABREYROUX, stagiaire au service Eau et Environnement du 21/03/16 au 17/06/16) : au moins 371 activités économiques ont été recensées. Le SMPVD ne pouvant pas proposer cette démarche à l'ensemble de ces activités économiques (enveloppe PAPI limitée à 57 000 € HT), une analyse multicritères a permis de hiérarchiser les entreprises susceptibles d'être le plus impactées en cas d'inondation et donc intéressées par la démarche de diagnostics de vulnérabilité au risque inondation.

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Zonage PPRi (zone rouge / zone bleue / zone verte)
- Présence sur site de produits dangereux pour l'environnement ou l'Homme (très dangereux / dangereux / peu ou pas dangereux)
- Nombre de salariés présents sur site (1 à 5 employés / 6 à 10 employés / 11 à 19 employés / plus de 20 salariés)

Grâce à cette analyse, 54 entreprises semblent prioritaires plus 2 entreprises hors contexte PAPI (En effet, les financements PAPI s'adressent uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés).

Cette action présentant un taux de financement relativement faible (20% Etat, 15% Région), Monsieur le Président propose au conseil syndical de demander une participation forfaitaire aux entreprises souhaitant s'inscrire à la démarche. Cette participation s'élèverait à :

- 150 € pour les entreprises de moins de 20 salariés,
- 250 € pour les entreprises d'au moins 20 salariés.

Monsieur AYROLES estime pour sa part que beaucoup d'entreprises ne se sentent pas concernées.

Monsieur DESTIC propose que nous regardions de plus près. Il ajoute que les diagnostics sont bien lancés et qu'il semble judicieux de faire payer les entreprises... Il précise que nous avons essayé d'obtenir auprès de la CCI la liste des entreprises du territoire. Cependant au vu du coût conséquent de 1 800 € sollicité par la CCI, nous nous en sommes passés et le travail a été réalisé en interne.

Monsieur AYROLES évoque les retours négatifs de certaines entreprises qui ont été ciblées et il faudrait peut être moduler les coûts pour avoir le maximum de réponses positives. Le stagiaire a attaqué les contacts téléphoniques avec les entreprises positionnées.

Monsieur Francis LABORIE demande s'il s'agit seulement du risque d'inondation.

Monsieur DESTIC répond par la positive. Après le diagnostic, des mesures seront proposées comme des palplanches, des aménagements intérieurs et des modalités de gestion et de prévention au sein des bâtiments.

Monsieur MAZET évoque l'évolution de la position des assurances sur ce sujet qui est impatiemment attendue pour qu'elle valorise ces démarches des collectivités en pénalisant ceux qui ne s'y rangent pas.

- ➔ Au final, l'assemblée demande d'attendre les derniers résultats sur Souillac afin d'établir une position sur le paiement forfaitaire

Arrivée de Monsieur Jean-Yves LANDAS à 17h50



10. (7-1) Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire

Monsieur TERLIZZI informe l'assemblée que le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne réalise des dépliants de visite intitulés « itinéraire-découverte Laissez-vous conter...nom du village ». Ces dépliants permettent aux visiteurs de découvrir le village en autonomie. Ils comprennent un plan avec des points d'intérêt et des informations historiques sur ces points. Les dépliants de visite sont proposés à la vente à toute personne publique ou privée qui en ferait la demande auprès du Pays d'art et d'histoire.

Il rappelle que le travail de recherches, de rédaction, de mise en page est effectué par le Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise. A ce titre, l'ensemble des publications citées reste la propriété intellectuelle du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise. Toute reproduction partielle ou totale est interdite sur quelque support que ce soit sans demande écrite auprès du Pays d'art et d'histoire de la vallée de la Dordogne lotoise.

Ainsi, afin de mettre en place cette démarche et ce partenariat, Monsieur le Président propose de valider une convention telle qu'annexée à la présente délibération, convention qui serait signée avec tout partenaire souhaitant disposer de ces dépliants, et aux conditions ci-après.

Le Pays d'art et d'histoire rédige, conçoit et fait imprimer des documents de visites appelés "itinéraires découvertes laissez-vous conter...nom du village". Afin d'harmoniser les prix sur l'ensemble du territoire, le SMPVD vendrait les Laissez-Vous Conter au prix de 0,25 € à tous les partenaires souhaitant en faire la demande (OT, communes, partenaires privés, prestataires touristiques...). Ils pourraient être soit distribués gratuitement soit revendus 0,50 € maximum l'unité. Les coûts de vente seraient ainsi harmonisés sur le territoire et la diffusion de ces documents serait ainsi amplifiée en permettant aux acheteurs de réaliser une marge de 0,25 € s'ils le souhaitent.

Après débats, l'assemblée à l'unanimité des membres présents :

- valide la convention telle que présentée,
- donne autorisation à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

11. (3-3) Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Céré en date du 1^{er} septembre 2015 autorisant l'aliénation de l'ensemble immobilier, comprenant le château de Carennac et ses dépendances,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne en date du 21 septembre 2015 décidant de l'acquisition du château des Doyens et de ses dépendances, cadastrés section AE 115 et 271, cédés par la commune de Saint-Céré,

Considérant la nécessité à des fins de continuité de service, dès le transfert de propriété effectif, de conclure une convention d'occupation du château au profit du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD), qui y a installé les services du Pays d'Art et d'Histoire qui occupent à ce titre les bureaux et salles d'exposition,

Le conseil syndical, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide :

- D'APPROUVER la signature d'une convention d'occupation du château des Doyens sis à Carennac au profit du SMPVD, moyennant un loyer de 5 099 € annuel,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer cette convention, et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

12. (8-4) Service Tourisme : Classement de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en catégorie 1

L'office de tourisme de catégorie I est une structure de type entrepreneuriale, qui dispose d'une équipe renforcée, pilotée par un directeur ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone géographique d'intervention supportant un flux touristique naturel important de provenance nationale et internationale.

Conscients du poids de l'économie touristique sur notre secteur et de l'intérêt de se doter d'un outil efficace pour porter cette politique publique de développement, les élus corréziens et lotois viennent d'afficher leurs ambitions et de mutualiser leurs moyens en créant, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'office de tourisme de la Vallée de la Dordogne. Ce dernier, au service d'un territoire élargi (148 communes pour 73 000 habitants) reprend et généralise les démarches qualité engagées depuis plusieurs années sur les différents sites afin de répondre aux attentes d'une clientèle toujours plus exigeante.

Considérant que cette initiative va permettre de répondre :



- Au niveau de qualité attendu dans le cadre du Contrat de Destination Vallée de la Dordogne,
- Aux critères exigés pour le classement de communes en station classée,
- Aux demandes de qualité du label national « Grand Site de France ® » à Rocamadour profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Au soutien du projet labellisation « Grand Site de France ® » à Collonges-la-Rouge/Turenne profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Aux exigences des contrats « Grands Sites Midi-Pyrénées » de Rocamadour et de la Vallée de la Dordogne.

Monsieur DESTIC rappelle à l'assemblée que dans le cadre du contrat Grands-Sites, les grands sites sont assurés jusqu'en fin 2017 et après une politique commune prendra place dans la région agrandie. Les subventions possibles sont donc recevables pour qu'elles soient signifiées jusqu'en fin 2017.

Monsieur le Président propose au conseil syndical, par une délibération :

- De solliciter le classement de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en catégorie I.

A l'unanimité des membres, le conseil syndical accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à signer tout document pour mener à bien cette démarche.

13. (5-3) Modification des représentants du SMVDC à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne

Dans le cadre du projet de développement de la destination « Vallée de la Dordogne », un office de tourisme sous statut d'EPIC a été constitué par délibérations conjointes des Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) et Syndicat Mixte de la vallée de la Dordogne Corrézienne (SMVDC) dotés de la compétence tourisme.

Monsieur le Président propose donc au conseil syndical et par délibération concordante avec celle du Syndicat Mixte de la Vallée de la Dordogne Corrézienne de modifier les membres du CODIR de l'EPIC comme suit.

Dans le prolongement de la désignation de Madame VIEILLEMARINAGE Anne comme représentante de la Communauté de Communes du Canton d'Argentat au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de la Dordogne Corrézienne ; celle-ci est également désignée au sein du CODIR de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée de la Dordogne. Elle prend la fonction de membre titulaire du CODIR au sein du collège public et remplace Madame PIEMONTESE Josiane (membre désigné initialement comme titulaire) qui elle prend la fonction de membre suppléante. Monsieur JOULIER Jacques qui était membre suppléant du CODIR se retire de cette instance.

Monsieur le Président propose d'acter les modifications des membres du CODIR de l'EPIC Office de Tourisme et ainsi valider la composition finale du collège public (représentants le SMDVC) comme tel :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Sud Corrézien	• M. LAVASTROU Gérard	• Mme DUBOST Ghislaine
	• M. REYNAL Bernard	• M. CAYRE Dominique
Pays de Beynat	• M. LISSAJOUX Christophe	• M. GALINON Eric
	• M. SIMONET Alain	• M. DELPY André
Village Midi Corrézien	• M. LASSALE Christian	• Mme JAYLE Sylvie
	• Mme FENDER Paulette	• M. CARON Christophe
Pays d'Argentat	• M. ARRESTIER Hubert	• M. TREMOUILLE Claude
	• Mme VIEILLEMARINAGE Anne	• Mme PIEMONTESE Josiane
Canton de Saint-Privat	• Mme BARDI Nicole	• M. SALLARD Jean Basile
	• Mme BOUSSU Corinne	• M. TURQUET Jean-Claude
Canton de Mercoeur	• M. DELPEUCH Lucien	• M. ALRIVIE Claude
	• M. TEULIERE Jean-Michel	• M. LEYMARIE Daniel

Les membres du collège public représentant le SMPVD restent quant à eux inchangés.

Les membres du collège des socioprofessionnels restent quant à eux inchangés.

- Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité des membres présents, de valider la proposition de Monsieur le Président, et autorise ce dernier à signer tout document pour mener à bien cette démarche.



14. Travail des services du SMPVD

a) Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire, présenté par Monsieur TERLIZZI

- **Programme d'animations 2016, sorti à 12 000 exemplaires**
132 animations d'avril à novembre pour petits et grands ! De nombreuses animations gratuites à destination des habitants en hors saison. Des animations sur les nouvelles communes récemment labellisées.
En 2016, une nouvelle charte graphique nationale qui s'étend à tous les documents de communication du PAH (site internet, page facebook, affiches abribus, affiches, newsletter...).
- **Changement de nom du PAH**
Afin de pouvoir changer le nom du PAH Vallée de la Dordogne lotoise pour « Ségala, Causses et Vallée de la Dordogne » :
 1. Attendre la notification officielle du Ministère validant l'extension (réception prochaine).
 2. Envoyer la délibération officialisant changement de nom du PAH au Ministère.
- **Accompagnement Adefpat sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le château des Doyens à Carennac**
Objectif : Créer un espace d'interprétation du patrimoine à destination des habitants et des visiteurs conciliant les exigences du Ministère de la culture et des Grands Sites Midi Pyrénées.
Ce CIAP permettrait d'offrir un contenu riche et des services articulants ainsi la valorisation du patrimoine et la demande touristique.
Un accompagnement Adefpat sur ce sujet est actuellement en cours. Il regroupe des élus, des associations patrimoniales, des spécialistes du patrimoine, des partenaires institutionnels...
- **Accueil de 2 stagiaires cette année durant 4 mois**
 - Valérie Artus, stagiaire webmaster qui travaille sur la refonte du site internet du PAH afin qu'il soit en adéquation avec la nouvelle charte graphique nationale des VPAH.
NB : Coût du site internet du PAH : 70€ par an (coût pour nom de domaine et hébergement du site par Jimdo).
Mises à jour, maintenance : entièrement gérées en interne comme la page Facebook, la newsletter, les affiches...
 - Hélène ADO, du Master Patrimoine de Cahors, travaille sur la mise en itinérance des expositions du PAH.

Objectifs : faire circuler les expositions du PAH à travers l'ensemble du territoire (7 à ce jour) :

 1. Eglises, regards sur le patrimoine religieux du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise
 2. Quelques hommes célèbres du PAH
 3. Mémoires du Ségala
 4. Tourins et toupines
 5. Meunier tu dors
 6. Maisons et dépendances, le patrimoine bâti au Pays de la vallée de la Dordogne
 7. 21 communes exposent leur patrimoine

L'ensemble de ces expositions pourront être prêtées gratuitement aux collectivités et aux associations demandeuses d'ici l'automne 2016.

b) Service Eau et Environnement, présenté par Monsieur AYROLES

- Sur Gagnac-sur-Cère, après de nombreuses négociations des démarches concrètes de remise en état autour du Nègreval seront finalisées.
- Sur le ruisseau de l'Alba à Saint Céré, la finalisation est en cours au niveau du partenariat financier avec la commune
- L'inauguration du SAL à Saint-Céré aura lieu le vendredi 8 juillet matin, dans le prolongement du COPIL PAPI, en présence de Monsieur le Sous-Préfet.
- Monsieur AYROLES souhaite insister sur le dossier de Brajat et la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet de Figeac sur le terrain. Il y a des mesures à mettre en œuvre en urgence car la situation est vraiment très sensible. Il faudrait vraiment que l'Etat puisse s'engager sur 50 % de financement afin de pouvoir réaliser ces aménagements et garder le financement résiduel avec les collectivités et les acteurs locaux.
- Monsieur AYROLES signale que sur Saint-Laurent-les-Tours aussi les démarches sont complexes mais qu'il y a urgence à finir ce dossier.



- Monsieur AYROLES finit en signalant que Madame Audrey LAROUSSE attend un heureux événement et que donc son remplacement a été anticipé avec une ingénieure qui sort de l'école et qui connaît déjà le secteur et les réseaux. Sa réponse est attendue dans les jours qui viennent.

c) Service ADS, présenté par Monsieur DESTIC

Il est constaté une augmentation des instructions d'actes d'urbanisme (20%) notamment pour les établissements recevant du public, et également sur le secteur de Bétaille.

15. Questions diverses

L'assemblée débat ensuite de la révision du PPR et les conséquences sur le territoire. Il faut bien accompagner les collectivités et défendre les enjeux à partir du PPR existant. La position de l'Etat est radicale et il faudra que les collectivités soient très vigilantes.

Monsieur DESTIC rappelle que l'étude réalisée est parfois légère avec des défauts sur les relevés topographiques ou de crues. Il faut aujourd'hui remonter au créneau pour pouvoir défendre une expertise raisonnable.

Messieurs AYROLES et DESTIC témoignent des erreurs de zonage qui ont eu lieu lors de la première mouture du PPRI et qu'il faut arriver à dénoncer.

L'assemblée souhaite que ce dossier soit relayé par les services pour recenser les erreurs et porter réclamation auprès de la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.



Conseil Syndical du 9 juin 2016

ORDRE DU JOUR

- ↳ désignation d'un secrétaire de séance,
- ↳ installation d'un suppléant au conseil syndical pour la communauté de communes Cère et Dordogne,
- ↳ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 1er avril 2016,
- ↳ affaires financières :
 - *Service Administration Générale*
 - Décisions modificatives budgétaires (eau et environnement, tourisme)
 - Décisions du Président
 - *Service Eau et Environnement*
 - Lancement de l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE
 - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Ségala pour la mise à disposition du technicien rivière
 - Contrat de mandat avec le SYMLAT pour la mise en place d'un radar sur le lac du Tolerne
 - Conventions (Messieurs MAILLOT et LABOUCARIE) et contrat de mandat (SMAEP Bretenoux) pour la réalisation des travaux de restauration de continuité écologique (Chaussées de Vailles et Riols)
 - Avenant au lot n°1 du MAPA "Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics" (action n°15717)
 - Projet de participation forfaitaire des entreprises dans le cadre de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques (action n°15716)
 - *Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire*
 - Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire
 - Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac
- ↳ vie du syndicat
 - *Service Tourisme :*
 - Demande de classement de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en catégorie 1
 - Modification des représentants du SMVDC à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
- ↳ travail des services du SMPVD
- ↳ questions diverses.

Conseil syndical – Jeudi 9 juin 2016 - Alvignac



Conseil syndical du 9 juin 2016

**LISTE DES EXCUSÉS ET POUVOIRS,
VÉRIFICATION QUORUM**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**INSTALLATION D'UN SUPPLÉANT AU CS POUR
LA CC CERE ET DORDOGNE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er}
avril 2016**

Conseil syndical – Jeudi 9 juin 2016 - Alvignac



DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-22708-833 : ETUDE GLOBALE FRANCHISSABILITE PISCICOLE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-31301-85 : MODERNISATION DES OFFICES DE TOURISME	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1612001-833 : 16120a GESTION ECOULEMENTS BASSIN VERSANT MEDERIC CARENNAC TRAVX	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16221-833 : BASSIN D'ECRETEMENT N°1 ST LAURENT LES TOURS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16222-833 : BASSIN ECRETEMENT N°2 ST LAURENT LES TOURS	0,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	19 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 600,00 €	19 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



DECISIONS DU PRESIDENT

Objet	Membre(s)	Montant
MAPA relatif aux travaux de comblement du canal amont de Soulhol	Société STAP basée à Saint-Céré	19 648,70 € HT
MAPA à bons de commande Assistance naturaliste	M. Wilfried RATEL, basé à Souillac	MAPA à bons de commande sur 4 ans Mini : 1 000 € HT Maxi : 20 000 € HT
MAPA Etude de dangers dans le cadre du dossier LSE relatif au projet d'aménagement du bassin de surinondation sur le ruisseau du Font Vieille à St Laurent les Tours	HYDRETUDES, basée à Toulouse	12 150 € HT



LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ET DE PREFIGURATION D'UN EPAGE

- Rappel sur la **GEMAPI**, compétence obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018
- Conclusions de la réunion du 4 mars 2016 :
 - Nécessité d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la préfiguration d'un EPAGE
 - Les collectivités présentes (9 sur 16) ont dégagé un consensus sur la nécessité de coopérer pour préfigurer un EPAGE sur le territoire de la Dordogne moyenne.
- Actions à mener pour le SMPVD :
 - Valider et animer le lancement d'une étude de mise en œuvre de la compétence **GEMAPI** et de préfiguration d'un EPAGE,
 - Constituer et animer un groupe de travail composé des parties prenantes en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau (*missions* : définition du portage de l'étude et de son calendrier, rédaction du cahier des charges, recrutement du prestataire et suivi de l'étude)
 - Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude (coût réparti au prorata de la surface du bassin versant compris dans le périmètre de la communauté de communes/commune nouvelle, *cf. clé de répartition page suivante*).
- A titre d'information, les collectivités Cère et Dordogne, Cauvaldor, Haut-Ségala, Quercy-Bouriane et Sousceyrac en Quercy ont délibéré favorablement sur cette démarche. Les autres collectivités seront relancées dans les jours prochains.



LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE PREFIGURATION D'UN EPAGE

Clé de répartition du coût d'étude de mise en œuvre de la GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE

Périmètre de projet EPAGE (km ²)	2 175
Coût prévisionnel de l'étude (€ HT)	50 000
Taux de financement de l'Agence de l'Eau	70%
Autofinancement résiduel à partager (€ HT)	15 000

EPCI	Surface totale EPCI (km ²)	Surface incluse dans périmètre EPAGE (km ²)	% / surface totale EPAGE	Montant participation prévisionnelle (€ HT)	Bassins-versants principaux concernés
CC du Pays d'Argentat	204	54	2,5	373	Dordogne
CC Cère et Dordogne	124	124	5,7	856	Cère-Dordogne
CC du Haut-Ségala	170	68	3,1	469	Bave-Tolermé
CC du Pays de Fénelon	327	76	3,5	525	Borrèze
CC Entre deux Lacs	268	20	0,9	138	Cère
CC des Villages du Midi Corrèzien	126	108	5,0	746	Tourmente-Sourdoire
CC du Pays de Beynat	117	26	1,2	179	Sourdoire
CC Quercy Bourlone	308	16	0,7	110	Tournefeuille
CC du canton de Mercœur	214	111	5,1	766	Dordogne-Cère
Commune nouvelle Sousceyrac en Quercy	140	140	6,4	966	Cère-Bave-Mamoul
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1 028	1017	46,8	7020	Tous
CC du Grand Fligeac	1 104	200	9,2	1381	Bave-Ouyse
CC Cère et Rance en Châtaigreraie	284	31	1,4	214	Cère
CC du Causse de Labastide-Murat	337	24	1,1	166	Ouyse
CC du Sud Corrèzien	122	122	5,6	842	Dordogne-Palsou-Sourdoire
CA du bassin de Brive	809	36	1,7	249	Tourmente
Total	5 682	2 173	100	15 000	



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC HAUT SEGALA POUR MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN RIVIERE

- Rappel : Convention de partenariat existante en date du 8 juin 2015 entre la Communauté de Communes du Haut-Ségala et le SMPVD et comprenant dans ses articles 5 et 8 les modalités de mise à disposition des agents du SMPVD, en particulier la cellule rivière du service Eau et Environnement.
- Conclusions de la rencontre du 11 avril 2016 :
 - Accord sur la nécessité de réaliser un diagnostic de la Bave et de ses affluents **sur l'ensemble de son bassin-versant** et de rédiger un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant de la Bave
 - Nécessité de réaliser un **avenant à la convention** précisant le nombre de jours agent consacrés à cette mission
 - Souhait de la communauté de communes de prévoir l'intervention du SMPVD **sur 3 ans** (*Seule la première année fait l'objet d'un nombre de jours prévisionnels. Les années 2 et 3 seront définies d'un commun accord entre les deux parties à la fin de chaque année*).

- Détail de la prestation 2016 :

	2016	2017	2018
Nombre de jours agent	34,5	A déterminer fin 2016	A déterminer fin 2017
Coût total hors financement	7 452 € TTC		
Coût déduit des cofinancements (80%) à charge de l'EPCI	1 490,40 € TTC		



CONTRAT DE MANDAT AVEC LE SYMLAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN RADAR SUR LE LAC DU TOLERME

- **Rappel** : Développement du Système d'Alerte Local (SAL) de crue en cours de mise en œuvre sur le bassin versant de la Bave dans le cadre du PAPI Dordogne Lotoise 2012-2017, le SMPVD est engagé dans la programmation d'actions de **création et de développement de Systèmes d'Alerte Locaux de crue (SAL)**.
- **Détail des installations réalisées** :
 - Implantation d'une station hydropluviométrique à St-Céré (passerelle/tennis) ;
 - Modernisation de la station hydrométrique de St Paul de Vern (pont du Martinet) ;
 - Déplacement de la station pluviométrique de Sousceyrac (terrain public) ;
 - Déplacement de la station pluviométrique de Terrou (terrain public) ;
 - Implantation d'une station pluviométrique à Sénailac-Latronquièrre (lac du Tolerme).
- **Partenariat avec le Syndicat du Lac du Tolerme (SYMLAT)** : opportunité d'ajouter un radar de niveau d'eau sur le lac pour faciliter le suivi du plan d'eau, en particulier en crue.
- **Coût pour le SYMLAT** : coût du matériel déduit des cofinancements perçus par le SMPVD
- **Nécessité de réaliser un contrat de mandat pour cadrer l'opération**



CONVENTIONS et CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE CONTINUITE ECOLOGIQUE (Chaussées de Vailles et Riols)

- **Rappel** : 2016 = Dernière année de l'opération groupée de travaux de restauration de continuité écologique (8 sites réalisés entre 2013 et 2015, 4 sites programmés en 2016)
- **Nécessité pour les propriétaires de s'engager sur un scénario d'aménagement et signer une convention (propriétaire privé) ou un contrat de mandat (propriétaire public) encadrant la réalisation d'ouvrages d'amélioration de la continuité écologique avec le SMPVD (permet également de collecter les aides des différents partenaires financiers).**
- En raison de la complexité des dossiers, du retard a été pris pour rédaction de ces documents pour 2 ouvrages. **Les conventions et contrat doivent être signées avant le démarrage des travaux, prévu en septembre.**

Ouvrage	Propriétaire (s)	Montant de l'opération	Reste à charge du propriétaire
Chaussée de Vailles (Bave)	M. MAILLOT	175 381 € TTC	35 505 € TTC
Chaussées de Riols (Mamoul)	Famille LABOUCARIE	87 859 € TTC	4 852 € TTC
	SMAEP Bretenoux		4 852 € TTC



AVENANT AU LOT N° 1 DU MAPA « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIMENTS PUBLICS » action n° 15717

- **Rappel** : Action menée dans le cadre du PAPI et démarrée en janvier 2016
 - Plus de 50 sites (soit plus de 100 bâtiments) expertisés par le prestataire Risques et Territoire/Laprèv.

- Au cours de la démarche, certaines communes inscrites ont souhaité pouvoir faire expertiser de nouveaux bâtiments soumis au risque inondation qu'elles n'avaient pas identifiés dans un premier temps :
 - Souillac : ateliers municipaux, centre hippique, station d'épuration et postes de relevage
 - Saint-Céré : ADC, office du tourisme, partie logement de la MJC, partie logement des vestiaires rugby
 - Cornac : maison communale restaurée

- Nouveaux enjeux pouvant être intégrés dans l'enveloppe budgétaire initiale mais nécessité de réaliser un avenant au marché (avenant n° 1).

- Réévaluation supérieure à 5% du montant HT du lot n° 1 du marché :
 - Prestation supplémentaire pour le diagnostic des 8 sites s'élevant à **2 540 € HT**



PROJET DE PARTICIPATION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES (action n° 15716)

- **Action menée dans le prolongement de l'action réalisée sur les bâtiments publics :**
 - Premières phases réalisées dans le cadre d'un stage de 3 mois
 - Plus de 370 activités économiques situées en zone inondable sur le secteur du SMPVD
 - Enveloppe PAPI limitée à 57 000 € HT obligeant à opérer un choix dans un premier temps sur les entreprises à solliciter : réalisation d'une analyse multicritère permettant de hiérarchiser les entreprises les plus vulnérables au risque inondation.
- **Critères d'évaluation retenus :** Zonage PPRI / Présence sur site de produits dangereux / Nombre de salariés présents sur site
- **Résultat de l'analyse :** 56 entreprises prioritaires (dont 2 hors éligibilité PAPI, les financements de l'Etat s'adressant uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés).
- Taux de financement relativement faible (20% Etat, 15% Région)
- Proposition de demander une participation forfaitaire aux entreprises souhaitant s'inscrire à la démarche :
 - 150 € pour les entreprises de moins de 20 salariés,
 - 250 € pour les entreprises d'au moins 20 salariés.



Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire

18 titres à ce jour (Fr et Gb) : Rocamadour, Autoire, Loubressac, Creysse, Martel, Souillac, Sousceyrac, Bretenoux, Saint-Céré, Le bourg castral de Castelnau, Carennac.

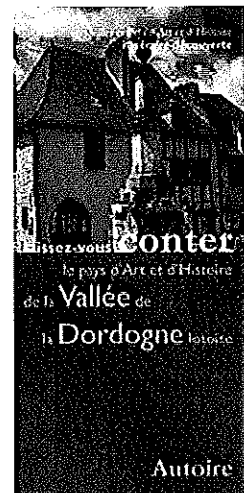
Vente auprès de l'office du tourisme, des mairies, des prestataires touristiques...

Prix à l'unité : 0,25 €

Prix public de revente maximum autorisé : 0,50€



Objectif : générer des recettes pour le PAH et renforcer notre visibilité auprès de partenaires





Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac

La communauté de communes CAUVALDOR étant désormais propriétaire du château des Doyens à Carennac, il convient d'établir une convention entre CAUVALDOR et le SMPVD.

- Mêmes conditions
- Loyer annuel de 5 099 €



DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE EN CATEGORIE 1

Considérant que cette initiative va permettre de répondre :

- Au niveau de qualité attendu dans le cadre du Contrat de Destination Vallée de la Dordogne,
- Aux critères exigés pour le classement de communes en station classée,
- Aux demandes de qualité du label national « Grand Site de France ® » à Rocamadour profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Au soutien du projet labellisation «Grand Site de France ®» à Collonges-la-Rouge/Turenne profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Aux exigences des contrats « Grands Sites Midi-Pyrénées » de Rocamadour et de la Vallée de la Dordogne.

- Demande de classement de l'OTVD en catégorie 1 par délibérations concordantes des deux syndicats mixtes



MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU SMVDC A L'EPIC OFFICE DE TOURISME VALLEE DE LA DORDOGNE

Changement de deux représentants du SMVDC au collège public par
délibérations concordantes des deux syndicats mixtes :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Sud Corrèzien	<ul style="list-style-type: none">• M. LAVASTROU Gérard• M. REYNAL Bernard	<ul style="list-style-type: none">• Mme DUBOST Ghislaine• M. CAYRE Dominique
Pays de Beynat	<ul style="list-style-type: none">• M. LISSAIOUX Christophe• M. SIMONET Alain	<ul style="list-style-type: none">• M. GALINON Eric• M. DELPY André
Village Midi Corrèzien	<ul style="list-style-type: none">• M. LASSALE Christian• Mme FENDER Paulette	<ul style="list-style-type: none">• Mme JAYLE Sylvie• M. CARON Christophe
Pays d'Argentat	<ul style="list-style-type: none">• M. ARRESTIER Hubert• Mme VIELLEMARINAGE Anne	<ul style="list-style-type: none">• M. TREMOUILLE Claude• Mme PIEMONTESI Josiane
Canton de Saint-Privat	<ul style="list-style-type: none">• Mme BARDI Nicole• Mme BOUSSU Corinne	<ul style="list-style-type: none">• M. SALLARD Jean Basile• M. TURQUET Jean-Claude
Canton de Mercoeur	<ul style="list-style-type: none">• M. DELPEUCH Lucien• M. TEULIERE Jean-Michel	<ul style="list-style-type: none">• M. ALRVIE Claude• M. LEYMARIE Daniel



Travail des services du SMPVD

- Service Développement Territorial
- Service Eau et Environnement
- Service Tourisme
- Service Planification et Urbanisme
- Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire



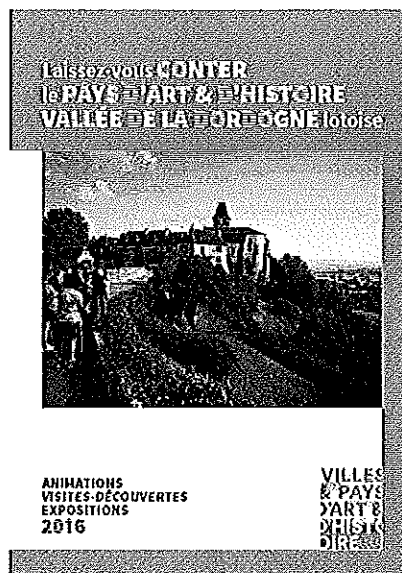
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Programme d'animations 2016, sorti à 12 000 exemplaires.

132 animations d'avril à novembre pour petits et grands ! De nombreuses animations gratuites à destination des habitants en hors saison. Des animations sur les nouvelles communes récemment labellisées.

En 2016, une nouvelle charte graphique nationale qui s'étend à tous les documents de communication du PAH (site internet, page facebook, affiches abribus, affiches, newsletter...).





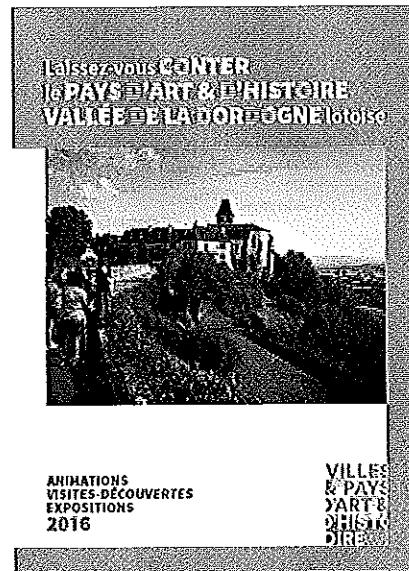
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Changement de nom du PAH

Afin de pouvoir changer le nom du PAH Vallée de la Dordogne Iotoise pour « Ségala, Causses et Vallée de la Dordogne » :

1. Attendre la notification officielle du Ministère validant l'extension (réception prochaine).
2. Envoyer la délibération officialisant changement de nom du PAH au Ministère.





Travail des services du SMPVD

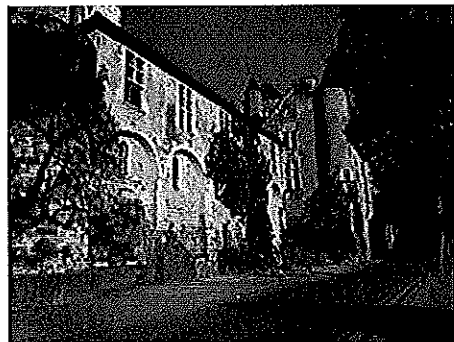
Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Accompagnement Adefpat sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le château des Doyens à Carennac

➔ Objectif : Créer un espace d'interprétation du patrimoine à destination des habitants et des visiteurs conciliant les exigences du Ministère de la culture et des Grands Sites Midi Pyrénées.

Ce CIAP permettrait d'offrir un contenu riche et des services articulant ainsi la valorisation du patrimoine et la demande touristique.

Un accompagnement Adefpat sur ce sujet est actuellement en cours. Il regroupe des élus, des associations patrimoniales, des spécialistes du patrimoine, des partenaires institutionnels...





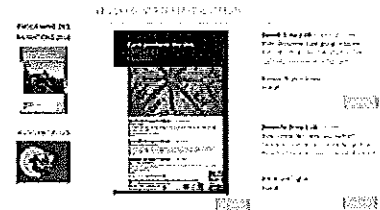
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Accueil de 2 stagiaires cette année durant 4 mois :

Valérie Artus, stagiaire webmaster qui travaille sur la refonte du site internet du PAH afin qu'il soit en adéquation avec la nouvelle charte graphique nationale des VPAH.

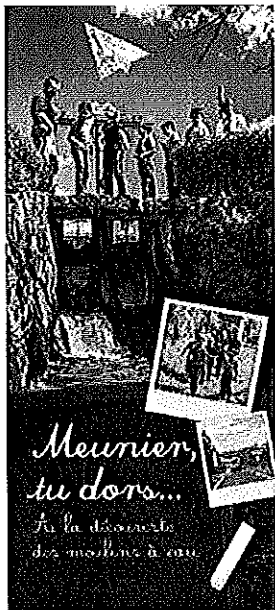
NB : Coût du site internet du PAH : 70€ par an (coût pour nom de domaine et hébergement du site par Jimdo). Mises à jour, maintenance : entièrement gérées en interne comme la page Facebook, la newsletter, les affiches...





Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire



Hélène ADO, du Master Patrimoine de Cahors, travaille sur la mise en itinérance des expositions du PAH.

➔ Objectifs : faire circuler les expositions du PAH à travers l'ensemble du territoire (7 à ce jour) :

1. Eglises, regards sur le patrimoine religieux du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise
2. Quelques hommes célèbres du PAH
3. Mémoires du Ségala
4. Tourins et toupines
5. Meunier tu dors
6. Maisons et dépendances, le patrimoine bâti au Pays de la vallée de la Dordogne
7. 21 communes exposent leur patrimoine

L'ensemble de ces expositions pourront être prêtées gratuitement aux collectivités et aux associations demandeuses d'ici l'automne 2016.



Questions diverses



Conseil Syndical du 9 juin 2016

ORDRE DU JOUR

- ↳ désignation d'un secrétaire de séance,
- ↳ installation d'un suppléant au conseil syndical pour la communauté de communes Cère et Dordogne,
- ↳ approbation du compte-rendu du conseil syndical du 1er avril 2016,
- ↳ affaires financières :
 - *Service Administration Générale*
 - Décisions modificatives budgétaires (eau et environnement, tourisme)
 - Décisions du Président
 - *Service Eau et Environnement*
 - Lancement de l'étude de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE
 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Haut Ségala pour la mise à disposition du technicien rivière
 - Contrat de mandat avec le SYMLAT pour la mise en place d'un radar sur le lac du Tolme
 - Conventions (Messieurs MAILLOT et LABOUCARIE) et contrat de mandat (SMAEP Bretenoux) pour la réalisation des travaux de restauration de continuité écologique (Chaussées de Vailles et Riols)
 - Avenant au lot n° 1 du MAPA "Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics" (action n° 15717)
 - Projet de participation forfaitaire des entreprises dans le cadre de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des activités économiques (action n° 15716)
 - *Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire*
 - Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire
 - Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac
- ↳ vie du syndicat
 - *Service Tourisme :*
 - Demande de classement de l'office de tourisme Vallée de la Dordogne en catégorie 1
 - Modification des représentants du SMVDC à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne
- ↳ travail des services du SMPVD
- ↳ questions diverses.

Conseil syndical – Jeudi 9 juin 2016 - Alvignac



Conseil syndical du 9 juin 2016

**LISTE DES EXCUSÉS ET POUVOIRS,
VÉRIFICATION QUORUM**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**INSTALLATION D'UN SUPPLEANT AU CS POUR
LA CC CERE ET DORDOGNE**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er}
avril 2016**

Conseil syndical – Jeudi 9 juin 2016 - Alvignac



DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-22708-833 : ETUDE GLOBALE FRANCHISSABILITE PISCICOLE	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-31301-95 : MODERNISATION DES OFFICES DE TOURISME	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-1612001-833 : 16120a GESTION ECOULEMENTS BASSIN VERSANT MEDERIC CARENNAC TRAVX	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16221-833 : BASSIN D'ECRETEMENT N°1 ST LAURENT LES TOURS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2312-16222-833 : BASSIN ECRETEMENT N°2 ST LAURENT LES TOURS	0,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	19 600,00 €	9 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	19 600,00 €	19 600,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



DECISIONS DU PRESIDENT

Objet	Mandataire	Montant
MAPA relatif aux travaux de comblement du canal amont de Soulhol	Société STAP basée à Saint-Céré	19 648,70 € HT
MAPA à bons de commande Assistance naturaliste	M. Wilfried RATEL, basé à Souillac	MAPA à bons de commande sur 4 ans Mini : 1 000 € HT Maxi : 20 000 € HT
MAPA Etude de dangers dans le cadre du dossier LSE relatif au projet d'aménagement du bassin de surinondation sur le ruisseau du Font Vieille à St Laurent les Tours	HYDRETUDES, basée à Toulouse	12 150 € HT



LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI ET DE PREFIGURATION D'UN EPAGE

- Rappel sur la **GEMAPI**, compétence obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018
- Conclusions de la réunion du 4 mars 2016 :
 - Nécessité d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et la préfiguration d'un EPAGE
 - Les collectivités présentes (9 sur 16) ont dégagé un consensus sur la nécessité de coopérer pour préfigurer un EPAGE sur le territoire de la Dordogne moyenne.
- **Actions à mener pour le SMPVD :**
 - Valider et animer le lancement d'une étude de mise en œuvre de la compétence **GEMAPI** et de préfiguration d'un EPAGE,
 - Constituer et animer un groupe de travail composé des parties prenantes en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'Eau (*missions : définition du portage de l'étude et de son calendrier, rédaction du cahier des charges, recrutement du prestataire et suivi de l'étude*)
 - Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude (*coût réparti au prorata de la surface du bassin versant compris dans le périmètre de la communauté de communes/commune nouvelle, cf. clé de répartition page suivante*).
- A titre d'information, les collectivités Cère et Dordogne, Cauvaldor, Haut-Ségala, Quercy-Bouriane et Sousceyrac en Quercy ont délibéré favorablement sur cette démarche. Les autres collectivités seront relancées dans les jours prochains.



LANCEMENT DE L'ETUDE DE MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI ET DE PREFIGURATION D'UN EPAGE

Clé de répartition du coût d'étude de mise en œuvre de la GEMAPI et de préfiguration d'un EPAGE

Périmètre de projet EPAGE (km ²)	2 175
Coût prévisionnel de l'étude (€ HT)	50 000
Taux de financement de l'Agence de l'Eau	70%
Autofinancement résiduel à partager (€ HT)	15 000

EPCI	Surface totale EPCI (km ²)	Surface incluse dans périmètre EPAGE (km ²)	% / surface totale EPAGE	Montant participation prévisionnelle (€ HT)	Bassins-versants principaux concernés
CC du Pays d'Argentat	204	54	2,5	373	Dordogne
CC Cère et Dordogne	124	124	5,7	856	Cère-Dordogne
CC du Haut-Ségala	170	68	3,1	469	Bave-Tolermé
CC du Pays de Fénelon	327	76	3,5	525	Borrèze
CC Entre deux Lacs	268	20	0,9	138	Cère
CC des Villages du Midi Corrèzien	126	108	5,0	746	Tourmente-Sourdoire
CC du Pays de Beynat	117	26	1,2	179	Sourdoire
CC Quercy Bourlène	308	16	0,7	110	Tournefeuille
CC du canton de Mercœur	214	111	5,1	766	Dordogne-Cère
Commune nouvelle Sousceyrac en Quercy	140	140	6,4	966	Cère-Bave-Mamoul
CC Causses et Vallée de la Dordogne	1 028	1 017	46,8	7 020	Tous
CC du Grand Figeac	1 104	200	9,2	1 381	Bave-Ouyse
CC Cère et Rance en Châtaigrèrale	284	31	1,4	214	Cère
CC du Causse de Labastide-Murat	337	24	1,1	166	Ouyse
CC du Sud Corrèzien	122	122	5,6	842	Dordogne-Palsou-Sourdoire
CA du bassin de Brive	809	36	1,7	249	Tourmente
Total	5 682	2 173	100	15 000	

Conseil syndical – Jeudi 9 juin 2016 - Alvignac



AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC HAUT SEGALA POUR MISE A DISPOSITION DU TECHNICIEN RIVIERE

- Rappel : Convention de partenariat existante en date du 8 juin 2015 entre la Communauté de Communes du Haut-Ségala et le SMPVD et comprenant dans ses articles 5 et 8 les modalités de mise à disposition des agents du SMPVD, en particulier la cellule rivière du service Eau et Environnement.
- Conclusions de la rencontre du 11 avril 2016 :
 - Accord sur la nécessité de réaliser un diagnostic de la Bave et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin-versant et de rédiger un Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin versant de la Bave
 - Nécessité de réaliser un **avenant à la convention** précisant le nombre de jours agent consacrés à cette mission
 - Souhait de la communauté de communes de prévoir l'intervention du SMPVD **sur 3 ans** (*Seule la première année fait l'objet d'un nombre de jours prévisionnels. Les années 2 et 3 seront définies d'un commun accord entre les deux parties à la fin de chaque année.*)

- Détail de la prestation 2016 :

	2016	2017	2018
Nombre de jours agent	34,5	A déterminer fin 2016	A déterminer fin 2017
Coût total hors financement	7 452 € TTC		
Coût déduit des cofinancements (80%) à charge de l'EPCI	1 490,40 € TTC		



CONTRAT DE MANDAT AVEC LE SYMLAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN RADAR SUR LE LAC DU TOLERME

- Rappel : Développement du Système d'Alerte Local (SAL) de crue en cours de mise en œuvre sur le bassin versant de la Bave dans le cadre du PAPI Dordogne Lotoise 2012-2017, le SMPVD est engagé dans la programmation d'actions de création et de développement de **Systèmes d'Alerte Locaux de crue (SAL)**.
- Détail des installations réalisées :
 - Implantation d'une station hydropluviométrique à St-Céré (passerelle/tennis) ;
 - Modernisation de la station hydrométrique de St Paul de Vern (pont du Martinet) ;
 - Déplacement de la station pluviométrique de Sousceyrac (terrain public) ;
 - Déplacement de la station pluviométrique de Terrou (terrain public) ;
 - Implantation d'une station pluviométrique à Sénailac-Latronquière (lac du Tolerme).
- **Partenariat avec le Syndicat du Lac du Tolerme (SYMLAT)** : opportunité d'ajouter un radar de niveau d'eau sur le lac pour faciliter le suivi du plan d'eau, en particulier en crue.
- **Coût pour le SYMLAT** : coût du matériel déduit des cofinancements perçus par le SMPVD
- **Nécessité de réaliser un contrat de mandat pour cadrer l'opération**



CONVENTIONS et CONTRAT DE MANDAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE CONTINUITE ECOLOGIQUE (Chaussées de Vailles et Riols)

- **Rappel** : 2016 = Dernière année de l'opération groupée de travaux de restauration de continuité écologique (8 sites réalisés entre 2013 et 2015, 4 sites programmés en 2016)
- **Nécessité pour les propriétaires de s'engager sur un scénario d'aménagement et signer une convention (propriétaire privé) ou un contrat de mandat (propriétaire public) encadrant la réalisation d'ouvrages d'amélioration de la continuité écologique avec le SMPVD (permet également de collecter les aides des différents partenaires financiers).**
- En raison de la complexité des dossiers, du retard a été pris pour rédaction de ces documents pour 2 ouvrages. **Les conventions et contrat doivent être signées avant le démarrage des travaux, prévu en septembre.**

Ouvrage	Propriétaire (s)	Montant de l'opération	Reste à charge du propriétaire
Chaussée de Vailles (Bave)	M. MAILLOT	175 381 € TTC	35 505 € TTC
Chaussées de Riols (Mamoul)	Famille LABOUCARIE	87 859 € TTC	4 852 € TTC
	SMAEP Bretenoux		4 852 € TTC



AVENANT AU LOT N° 1 DU MAPA « DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES BATIMENTS PUBLICS » action n° 15717

- Rappel : Action menée dans le cadre du PAPI et démarrée en janvier 2016
 - Plus de 50 sites (soit plus de 100 bâtiments) expertisés par le prestataire Risques et Territoire/Laprèv.

- Au cours de la démarche, certaines communes inscrites ont souhaité pouvoir faire expertiser de nouveaux bâtiments soumis au risque inondation qu'elles n'avaient pas identifiés dans un premier temps :
 - Souillac : ateliers municipaux, centre hippique, station d'épuration et postes de relevage
 - Saint-Céré : ADC, office du tourisme, partie logement de la MJC, partie logement des vestiaires rugby
 - Cornac : maison communale restaurée

- Nouveaux enjeux pouvant être intégrés dans l'enveloppe budgétaire initiale mais nécessité de réaliser un avenant au marché (avenant n° 1).

- Réévaluation supérieure à 5% du montant HT du lot n° 1 du marché :
 - Prestation supplémentaire pour le diagnostic des 8 sites s'élevant à 2 540 € HT



PROJET DE PARTICIPATION FORFAITAIRE DES ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE DIAGNOSTICS DE VULNERABILITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES (action n° 15716)

- **Action menée dans le prolongement de l'action réalisée sur les bâtiments publics :**
 - Premières phases réalisées dans le cadre d'un stage de 3 mois
 - Plus de 370 activités économiques situées en zone inondable sur le secteur du SMPVD
 - Enveloppe PAPI **limitée à 57 000 € HT** obligeant à opérer un choix **dans un premier temps** sur les entreprises à solliciter : réalisation d'une analyse multicritère permettant de hiérarchiser les entreprises les plus vulnérables au risque inondation.
- **Critères d'évaluation retenus :** Zonage PPRI / Présence sur site de produits dangereux / Nombre de salariés présents sur site
- **Résultat de l'analyse : 56 entreprises prioritaires** (dont 2 hors éligibilité PAPI, les financements de l'Etat s'adressant uniquement aux entreprises de moins de 20 salariés).
- **Taux de financement relativement faible** (20% Etat, 15% Région)
- **Proposition de demander une participation forfaitaire aux entreprises souhaitant s'inscrire à la démarche :**
 - 150 € pour les entreprises de moins de 20 salariés,
 - 250 € pour les entreprises d'au moins 20 salariés.



Convention de partenariat concernant les itinéraires découvertes du Pays d'Art et d'Histoire

18 titres à ce jour (Fr et Gb) : Rocamadour, Autoire, Loubressac, Creysse, Martel, Souillac, Sousceyrac, Bretenoux, Saint-Céré, Le bourg castral de Castelnau, Carennac.

Vente auprès de l'office du tourisme, des mairies, des prestataires touristiques...

Prix à l'unité : 0,25 €

Prix public de revente maximum autorisé : 0,50€



Objectif : générer des recettes pour le PAH et renforcer notre visibilité auprès de partenaires





Convention avec CAUVALDOR concernant l'occupation du Château des Doyens à Carennac

La communauté de communes CAUVALDOR étant désormais propriétaire du château des Doyens à Carennac, il convient d'établir une convention entre CAUVALDOR et le SMPVD.

- Mêmes conditions
- Loyer annuel de 5 099 €



DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE EN CATEGORIE 1

Considérant que cette initiative va permettre de répondre :

- Au niveau de qualité attendu dans le cadre du Contrat de Destination Vallée de la Dordogne,
- Aux critères exigés pour le classement de communes en station classée,
- Aux demandes de qualité du label national « Grand Site de France ® » à Rocamadour profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Au soutien du projet labellisation «Grand Site de France ®» à Collonges-la-Rouge/Turenne profitant à l'ensemble de la Vallée de la Dordogne,
- Aux exigences des contrats « Grands Sites Midi-Pyrénées » de Rocamadour et de la Vallée de la Dordogne.

- Demande de classement de l'OTVD en catégorie 1 par délibérations concordantes des deux syndicats mixtes



MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU SMVDC A L'EPIC OFFICE DE TOURISME VALLEE DE LA DORDOGNE

Changement de deux représentants du SMVDC au collège public par
délibérations concordantes des deux syndicats mixtes :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Sud Corrézien	<ul style="list-style-type: none">• M. LAVASTROU Gérard• M. REYNAL Bernard	<ul style="list-style-type: none">• Mme DUBOST Ghislaine• M. CAYRE Dominique
Pays de Beynat	<ul style="list-style-type: none">• M. LISSAJOUX Christophe• M. SIMONET Alain	<ul style="list-style-type: none">• M. GALINON Eric• M. DELPY André
Village Midi Corrézien	<ul style="list-style-type: none">• M. LASSALE Christian• Mme FENDER Paulette	<ul style="list-style-type: none">• Mme JAYLE Sylvie• M. CARON Christophe
Pays d'Argentat	<ul style="list-style-type: none">• M. ARRESTIER Hubert• Mme VIEILLEMARINGE Anne	<ul style="list-style-type: none">• M. TREMOUILLE Claude• Mme PIEMONTESI Josiane
Canton de Saint-Privat	<ul style="list-style-type: none">• Mme BARDI Nicole• Mme BOUSSU Corinne	<ul style="list-style-type: none">• M. SALLARD Jean Basile• M. TURQUET Jean-Claude
Canton de Mercoeur	<ul style="list-style-type: none">• M. DELPEUCH Lucien• M. TEULIERE Jean-Michel	<ul style="list-style-type: none">• M. ALRVIE Claude• M. LEYMARIE Daniel



Travail des services du SMPVD

- Service Développement Territorial
- Service Eau et Environnement
- Service Tourisme
- Service Planification et Urbanisme
- Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire



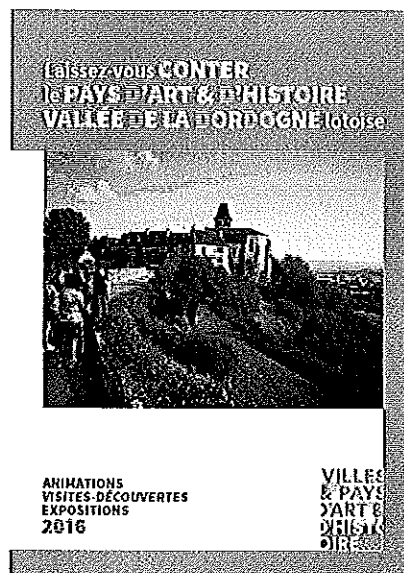
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Programme d'animations 2016, sorti à 12 000 exemplaires.

132 animations d'avril à novembre pour petits et grands ! De nombreuses animations gratuites à destination des habitants en hors saison. Des animations sur les nouvelles communes récemment labellisées.

En 2016, une nouvelle charte graphique nationale qui s'étend à tous les documents de communication du PAH (site internet, page facebook, affiches abribus, affiches, newsletter...).





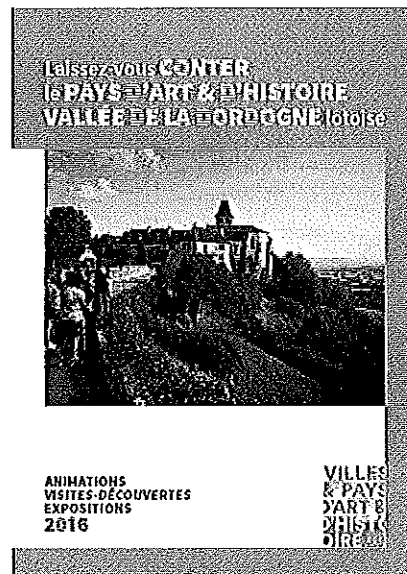
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Changement de nom du PAH

Afin de pouvoir changer le nom du PAH Vallée de la Dordogne Iotoise pour « Ségala, Causses et Vallée de la Dordogne » :

1. Attendre la notification officielle du Ministère validant l'extension (réception prochaine).
2. Envoyer la délibération officialisant changement de nom du PAH au Ministère.





Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Accompagnement Adefpat sur le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) dans le château des Doyens à Carennac

➔ Objectif : Créer un espace d'interprétation du patrimoine à destination des habitants et des visiteurs conciliant les exigences du Ministère de la culture et des Grands Sites Midi Pyrénées.

Ce CIAP permettrait d'offrir un contenu riche et des services articulant ainsi la valorisation du patrimoine et la demande touristique.

Un accompagnement Adefpat sur ce sujet est actuellement en cours. Il regroupe des élus, des associations patrimoniales, des spécialistes du patrimoine, des partenaires institutionnels...





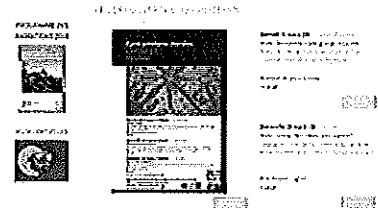
Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire

Accueil de 2 stagiaires cette année durant 4 mois :

Valérie Artus, stagiaire webmaster qui travaille sur la refonte du site internet du PAH afin qu'il soit en adéquation avec la nouvelle charte graphique nationale des VPAH.

NB : Coût du site internet du PAH : 70€ par an (coût pour nom de domaine et hébergement du site par Jimdo). Mises à jour, maintenance : entièrement gérées en interne comme la page Facebook, la newsletter, les affiches...





Travail des services du SMPVD

Service Art et Histoire, Projet Culturel de Territoire



Hélène Ado, du Master Patrimoine de Cahors, travaille sur la mise en itinérance des expositions du PAH.

➔ Objectifs : faire circuler les expositions du PAH à travers l'ensemble du territoire (7 à ce jour) :

1. Eglises, regards sur le patrimoine religieux du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise
2. Quelques hommes célèbres du PAH
3. Mémoires du Ségala
4. Tourins et toupines
5. Meunier tu dors
6. Maisons et dépendances, le patrimoine bâti au Pays de la vallée de la Dordogne
7. 21 communes exposent leur patrimoine

L'ensemble de ces expositions pourront être prêtées gratuitement aux collectivités et aux associations demandeuses d'ici l'automne 2016.



Questions diverses
